

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 février 2013**

Décision n° **B-2013-3915**

commune (s) :

objet : Prestations de maintenance et fourniture de pièces détachées pour compresseurs de
marque HV TURBO confiées à la société ASSET - Autorisation de signer un marché négocié sans mise
en concurrence

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 4 février 2013

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 12 février 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Mme Besson (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), MM. Barge (pouvoir à M. Assi), Passi, Colin (pouvoir à M. Abadie), Claisse (pouvoir à M. Bernard R.), Mme Frih (pouvoir à M. Darne J.).

Absents non excusés : MM. Arrue, Charles, Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 11 février 2013**Décision n° B-2013-3915**

objet : **Prestations de maintenance et fourniture de pièces détachées pour compresseurs de marque HV TURBO confiées à la société ASSET - Autorisation de signer un marché négocié sans mise en concurrence**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 30 janvier 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Une procédure négociée sans publicité préalable et sans mise en concurrence a été lancée, en application des articles 34 et 144-II-3 du code des marchés publics, pour l'attribution du marché relatif aux prestations de maintenance et à la fourniture de pièces détachées pour compresseurs de marque HV TURBO.

Ces prestations sont assurées par la société ASSET pour des raisons tenant à la protection de ses droits d'exclusivité. La société a fourni une attestation justificative de ses droits d'exclusivité.

Le marché fait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 169 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans.

Le marché comporte un engagement de commande minimum de 150 000 € HT, soit 179 400 € TTC, et maximum de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC, pour la durée du marché.

La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 18 janvier 2013, a attribué le marché à l'entreprise ASSET.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché négocié à bons de commande relatifs aux prestations de maintenance et fourniture de pièces détachées pour compresseurs de marque HV TURBO, et tous les actes y afférents, avec l'entreprise ASSET pour un montant minimum de 150 000 € HT, soit 179 400 € TTC, et maximum de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC, pour la durée du marché.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe de l'assainissement - exercices 2013, 2014, 2015 et 2016 - comptes 6063 et 6152 de la section de fonctionnement, opération n° 2P19O2178, activités épuration en régie et compte 2154 sur diverses opérations de la section d'investissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 février 2013.